

JOURNAL OFFICIEL

DE LA
 REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
 paraissant le jeudi de chaque semaine

ABONNEMENTS		6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS		ANNONCES ET AVIS			
Côte d'Ivoire et pays de la				Adresser les demandes d'abonnement au Chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 78 Abidjan, C.C.P. 115-62.				La ligne décomptée en corps 8 de 62 lettres ou signes, interlignes et blancs compris 1.500 francs Pour chaque annonce répétée, la ligne... 750 francs Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou parçu moins de 15.000 francs pour les annonces.	
CAPTEAO : voie ordinaire		10.000	19.000						
voie africaine		15.000	26.000	Les abonnés désireux de recevoir un reçu, sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.				Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.	
Etranger : France et pays extérieurs									
commun : voie ordinaire		12.000	22.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des Journaux officiels au plus tard le jeudi précédant la date de parution du « J.O. ».					
voie africaine		16.000	30.000						
Autres pays : voie ordinaire									
voie africaine		18.000	34.000						
de numéro de l'année courante			400						
au-delà du cinquitième exemplaire			300						
Prix du numéro d'une année antérieure			500						
Prix du numéro légalisé			700						
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.									

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1997 ACTES DU GOUVERNEMENT

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

10 avril	Décret n° 97-212 portant nominations dans l'Ordre national.	515
10 avril	Décret n° 97-213 portant nominations dans l'Ordre national.	516
4 avril	Décret n° 97-214 portant nominations dans l'Ordre du Mérite ivoirien.	516

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

16 avril	Décret n° 97-220 portant nomination de M. Dieudonné Essienne, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République de Georgie.	516
16 avril	Décret n° 97-221 portant nomination de M. Aho Koffi Patrice, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République de Singapour.	517
16 avril	Décret n° 97-222 portant nomination de Mme Boa Liliane Marie-Laure, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume de Norvège.	517
16 avril	Décret n° 97-223 portant nomination de M. Doh Djanboundy Gilbert, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République du Congo.	517

1997

16 avril	Décret n° 97-224 portant nomination de M. Dosso Lancina, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près l'Etat des Emirats Arabes Unis.	517
16 avril	Décret n° 97-225 portant nomination de M. Dosso Lancina, cumulativement avec ses fonctions d'ambassadeur de Côte d'Ivoire près l'Etat des Emirats unis, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire, près l'Etat du Qatar.	518

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'INTEGRATION NATIONALE

4 mars	Décision n° 145 INT. DAFRH. portant nomination de M. M'Begnan Touré Emile, administrateur des crédits du ministère de l'Intérieur et de l'Intégration nationale au titre de l'exercice 1997.	518
18 mars	Arrêté n° 73 INT. AAT. DG. prescrivant une enquête de commodo et incommodo relative à une demande de création d'un dépôt de gaz combustibles liquéfiés de 2° classe à Yopougon, dans l'enceinte du C.H.U.	518

MINISTERE DE LA DEFENSE

27 mars	Décret n° 97-193 portant prorogation de disponibilité du pharmacien-capitaine Adja Gnamien, officier du service de Santé des Armées.	519
7 avril	Décret n° 97-203 portant réintégration du lieutenant-colonel Kouassi Kouadio Clovis, officier supérieur des Forces Armées nationales.	519

- 21 février... Arrêté n° 18 MINAGRA. portant agrément sanitaire de l'Etablissement Madousspêche pour la production et la mise sur le marché des produits de la pêche au titre de l'année 1997. 527
- 21 février... Décision n° 18 MINAGRA. DAF. portant mutation d'un ingénieur des Techniques d'Agronomie. 530
- 24 février... Décision n° 24 MINAGRA. DAF. portant mutation des fonctionnaires au Projet national Riz. 530
- 25 février... Arrêté n° 25 MINAGRA. portant nomination de M. Zan-bi-Goï, ingénieur agronome en qualité d'administrateur des crédits du siège de la direction régionale de l'Agriculture et des Ressources animales du Sud. 528
- 28 février... Décision n° 28 MINAGRA. DAF. portant sanction à M. Dohou Raphaël, coupable d'une inconduite. 531

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- 13 mars... Arrêté interministériel n° 528 MEF/MLCVE/MD/MS. portant création d'une Commission interministérielle d'apurement des arriérés des baux administratifs. 535
- 17 mars... Arrêté interministériel n° 579 MEF/MLCVE/MD/MS. portant nomination des membres de la Commission interministérielle des arriérés des baux. 535
- 19 mars... Décret n° 97-174 fixant les valeurs mercuriales servant de base à la liquidation des droits et taxes sur le sucre. 531
- 19 mars... Décret n° 97-185 autorisant la cession des actifs de l'atelier des travaux neufs (A.T.N.) et de l'atelier central de maintenance (A.C.M.) appartenant à la Palmindustrie au Consortium mutuelle agricole de Côte d'Ivoire (MACI). 531
- 26 mars... Décret n° 97-186 autorisant la cession des actifs du complexe hôtelier « Les Cascades de Man » à la Société pour le Développement du Tourisme et de l'Hôtellerie de Man (SODETHERM-SA). 532
- 16 avril... Décret n° 97-230 portant modification du décret n° 95-172 du 13 septembre 1995 fixant les modalités d'application de la loi n° 95-620 du 3 août 1995 portant Code des Investissements. 532

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

- 16 avril... Décret n° 97-227 portant dissolution et mise en liquidation de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANAM). 536
- 16 avril... Décret n° 97-229 portant nomination de M. Ebou Kouatchi, directeur général de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI). 536

MINISTERE DE LA SECURITE

- 29 janvier... Décision n° 51 MS. DAFM. confirmant l'intendant-commandant des FANCI Koné Zanon Joachim, directeur des Affaires financières et du Matériel, dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur des crédits au ministère de la Sécurité au titre du Budget 1997. 537
- 29 janvier... Décision n° 52 MS. DAFM. accordant une subvention de l'Etat d'une somme de 12.937.000 francs destinée à couvrir les dépenses relatives à la collecte des Informations et Info-économiques et financières au service du ministère de la Sécurité. 537

MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

- 27 mars... Décret n° 97-195 portant promotion de M. Abdoulaye Ouattara au grade A6 dans l'emploi de maître de Conférences. 537
- 7 avril... Décret n° 97-204 portant promotion des inspecteurs de Douane au grade A4 dans l'emploi d'administrateur des Services financiers. 538
- 10 avril... Décret n° 97-215 portant promotion des attachés du Travail et des Lois sociales au grade A4 dans l'emploi d'administrateur du Travail et des Lois sociales. 538

MINISTERE DU COMMERCE

- 19 mars... Décret n° 97-175 portant institution de la Carte de Commerçants. 539

MINISTERE DU LOGEMENT, DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- 19 mars... Décret n° 97-176 portant réglementation de la procédure d'attribution des lots de terrains industriels et modification du décret n° 78-690 du 18 août 1978. 539

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

- 22 janvier... Arrêté n° 01 MINICOM. DAAF. portant nomination de M. Kouassi Yao Benjamin, administrateur de crédits au ministère de la Communication. 540
- 4 février... Décision n° 03 MINICOM. DAAF. SDP. portant affectation de Mme Traoré, née Zakpa Fatoumata Yvonne au Secrétariat de la Carte d'identité des Journalistes. 541
- 5 février... Arrêté n° 02 MINICOM. CAB. portant nomination de M. Kouakou Kouassi, chef du service Documentation au ministère de la Communication. 541

PARTIE NON OFFICIELLE

- Direction de la Réglementation et des Affaires domaniales.
— Demandes de concessions rurales. 541
Avis et annonces. 542

PARTIE OFFICIELLE**ACTES DU GOUVERNEMENT****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

DECRET n° 97-212 du 10 avril 1997 portant nominations dans l'Ordre national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE.

Vu la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960, portant organisation de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire ;

DECRETE :

Article premier. — Les attachés du Travail et des Affaires sociales dont les noms suivent, admis au concours professionnel exceptionnel de promotion en A4 au titre de l'année 1994, sont promus au grade A4 dans l'emploi d'administrateur du Travail et des Lois sociales à compter du 2 octobre 1995, date du procès-verbal du jury, conformément à la liste ci-après :

*Ministère de l'Education nationale
et de la Formation de Base*

MM. Gbo Yao (mle 146 357-H), administrateur du Travail et des Lois sociales, catégorie A, grade A4, 1^{re} classe 2^e échelon, indice 1075 ; ancienneté conservée : Néant.

*Ministère de l'Emploi, de la Fonction publique
et de la Prévoyance sociale*

Kouamé N'Dri (mle 077 673-H), administrateur du Travail et des Lois sociales, catégorie A, grade A4 classe principale 2^e échelon, indice 1 465 ; ancienneté conservée : 3 mois, 9 jours.

Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi (AGEPE)

Yapi Abo Nicolas (mle 082 847-N), administrateur du Travail et des Lois sociales, catégorie A, grade A4, 1^{re} classe 3^e échelon indice 1190 ; ancienneté conservée : 4 mois, 1 jour.

Art. 2. — Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et de la Prévoyance sociale et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 10 avril 1997.

Henri Konan BEDIE.

MINISTERE DU COMMERCE

* *DECRET n° 97-175 du 19 mars 1997 portant institution de la Carte de Commerçant.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du ministre du Commerce et du ministre de l'Economie et des Finances,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 64-292 du 1^{er} août 1964 relative aux obligations des Commerçants ;

Vu la loi n° 91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence ;

Vu le décret n° 96 PR. 02 du 26 janvier 1996 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 96 PR. 10 du 10 août 1996 ;


Vu le décret n° 96-179 du 1^{er} mars 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier. — L'exercice de toute profession commerciale en Côte d'Ivoire est subordonnée à la détention d'une Carte de Commerçant délivrée par le ministre chargé du Commerce.

Art. 2. — Un arrêté conjoint du ministre du Commerce et du ministre de l'Economie et des Finances fixera :

- Les catégories de commerçants concernés ; 
- Les conditions de délivrance de la Carte de Commerçant ;
- Le montant de la redevance que les différentes catégories de commerçants devront acquitter.

Art. 3. — Le ministre du Commerce et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 19 mars 1997.

Henri Konan BEDIE.

MINISTERE DU LOGEMENT, DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DECRET n° 97-176 du 19 mars 1997 portant réglementation de la procédure d'attribution des lots de terrains industriels et modification du décret n° 78-690 du 18 août 1978.

Sur rapport conjoint du ministre du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement, du ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et du Développement industriel et le ministre de l'Economie et des Finances,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 71-74 du 26 février 1971 relatif aux procédures domaniale et foncière ;

Vu le décret n° 78-690 du 18 août 1978 portant réglementation de la procédure d'attribution des lots de terrains urbains et abrogation du décret n° 70-338 du 25 mai 1970 ;

Vu le décret n° 96 PR. 02 du 26 janvier 1996 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 96 PR. 10 du 10 août 1996 ;

Vu le décret n° 96-179 du 1^{er} mars 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2164 AG. du 9 juillet 1936 réglementant l'aliénation des terrains domaniaux en Côte d'Ivoire ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier. — Tout acte d'attribution de lots de terrains domaniaux urbains destinés à l'industrie ou à des activités assimilées est subordonné aux formalités définies par le présent décret.

Art. 2. — Les dossiers de demande d'attribution doivent être conformes au modèle défini, à retirer au Secrétariat de la Commission d'Attribution des Lots industriels.

Les dossiers des postulants sont déposés contre récépissé au Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) qui les vérifie et les transmet dans un délai de trois jours francs à chaque membre de la Commission.

Art. 3. — Les services des ministères ci-après procèdent à l'instruction des dossiers dans un délai maximum de dix jours. Après instruction, ces dossiers sont soumis à l'avis de la Commission dont la composition est la suivante :